

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine  
Service Acquisitions et Recherches  
1 25.55

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019  
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / M. MAURICE REY**

**OBJET : Acquisition d'une propriété communale "la Denise" située 41, route des Camoins à  
Marseille 13011, destinée notamment à l'aménagement d'une aire de jeux et de parcours  
sports/santé.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique patrimoniale et au titre de ses compétences « petite enfance » et « sports et jeunesse », le Département envisage d'implanter sur certains fonciers s'y prêtant, des équipements dédiés notamment, à la fois aux enfants – aires de jeux – et plus généralement à tout public – parcours sports/santé.

Dans cette perspective la ville de Marseille, propriétaire d'un domaine situé 41 route des Camoins dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, envisage de céder cette propriété au Département.

Il s'agit du domaine de la Denise, d'une superficie de l'ordre de 17 000 m<sup>2</sup>, cadastré 861 section H n°74, 75, 76 et 5 pour partie. Cette dernière parcelle fera l'objet d'une division parcellaire. Sur la parcelle 75 un bâti a été édifié.

Sur l'ensemble du site, susceptible de devenir un véritable lieu public de loisir intergénérationnel, seront notamment implantés une aire de jeux pour enfants et un parcours sports/santé.

Les services du Domaine ont été consultés. Leur avis ne nous a pas encore été communiqué. Il est ici précisé que cette acquisition n'interviendra qu'au vu de l'avis du Domaine.

Ainsi, compte tenu de l'opportunité que présente cette propriété dont la surface permettrait l'implantation des équipements ci-dessus mentionnés, il est proposé de l'acquérir.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

